

# Jean-Philippe HOREN

*Expert-Comptable Diplômé*      *Commissaire aux Comptes*  
*Inscrit au Tableau de l'Ordre de Paris*      *Membre de la Compagnie de Paris*  
30, avenue du Petit Parc – 94100 VINCENNES

---

## **Association FLORIMONT**

5/9 Place Marcel Paul  
75014 PARIS

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association Florimont,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Florimont relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

### ***Justification des appréciations***

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications Spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

### **Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Vincennes, le 26 mars 2026,

Le Commissaire aux comptes



**Jean-Philippe HOREN**

## Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	7 015	4 868	2 147	4 485
	Autres immobilisations corporelles	189 030	144 070	44 960	62 131
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 263		2 263	2 279	
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>198 308</b>	<b>148 938</b>	<b>49 370</b>	<b>68 896</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances usagers et comptes rattachés	24 193	450	23 743	18 947
	Autres créances	623 678		623 678	389 864
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	52 765		52 765	51 500	
<b>DISPONIBILITES</b>	283 631		283 631	216 840	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	3 083		3 083	8 190
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>987 351</b>	<b>450</b>	<b>986 901</b>	<b>685 341</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
	Ecarts de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>		<b>1 185 659</b>	<b>149 388</b>	<b>1 036 271</b>	<b>754 236</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

2 263

2 279

**ENGAGEMENTS RECUS**

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

# Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Fonds associatifs	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	42 047	42 047
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	255 895	238 586
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>19 665</b>	<b>17 309</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>317 608</b>	<b>297 942</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	48 166	66 743
<b>Total des autres fonds associatifs</b>	<b>48 166</b>	<b>66 743</b>	
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>365 773</b>	<b>364 685</b>	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
<b>Total des provisions</b>			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
<b>Total des fonds dédiés</b>			
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 100	11 100
	Dettes fiscales et sociales	65 106	71 573
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	2 496	739	
Produits constatés d'avance	591 795	306 139	
<b>Total des dettes</b>	<b>670 497</b>	<b>389 551</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 036 271</b>	<b>754 236</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	19 665,32	17 308,71	
(1) Dont à moins d'un an	670 497	389 551	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

## Compte de Résultat

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	74 477	69 264
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	571 841	537 570
	Dons	3 360	110
	Cotisations	2 600	2 260
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	767	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	472	1 492
	Autres produits		
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>653 517</b>	<b>610 696</b>
	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats	3 146
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		95 236	90 461
Impôts, taxes et versements assimilés			
Rémunération du personnel		406 805	422 407
Charges sociales		107 777	88 798
Subventions accordées par l'association			
Dotation aux amortissements et dépréciations		24 375	6 527
Dotation aux provisions			
Autres charges		887	1 144
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>638 226</b>	<b>614 125</b>
		<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>(3 429)</b>
<b>Produits financiers</b>		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	
	Intérêts et produits financiers	4 375	3 974
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
<b>Charges financières</b>	<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>4 375</b>	<b>3 974</b>
	<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>	<b>19 665</b>	<b>545</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	Produits exceptionnels		34 324
	Charges exceptionnelles		17 560
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>16 764</b>
	Impôts sur les sociétés		
<b>(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs</b>	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>657 892</b>	<b>648 994</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>638 226</b>	<b>631 685</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>19 665</b>	<b>17 309</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>229 224</b>	<b>188 608</b>
	Bénévolat	227 424	188 608
	Prestations en nature	1 800	
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>	<b>229 224</b>	<b>188 608</b>
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	1 800	
Personnel bénévole	227 424	188 608	

# Règles et Méthodes Comptables

## ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 1 036 271 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 657 892 euros et un total charges de 638 226 euros, dégageant ainsi un résultat de 19 665 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le trésorier de l'association FLORIMONT avec le concours du cabinet BC Expertises qui intervient dans le cadre de sa mission de Présentation des Comptes Annuels qui lui a été confiée.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement ANC n°2023-03 en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- |                                               |          |
|-----------------------------------------------|----------|
| - Matériel & outillage                        | 5 ans    |
| - Installations générales, agencements        | 5-10 ans |
| - Matériel de bureau & informatique, mobilier | 3-5 ans  |

# Règles et Méthodes Comptables

## Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Charges à payer

Le montant des charges à payer s'élève à 44 674€ pour l'exercice 2025.

## Charges constatées d'avance

Le montant des charges constatées d'avance s'élève à 3 083€ pour l'exercice 2025.

## Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir s'élève à 623 925€ pour l'exercice 2025 et sont composés de 622 908€ de subventions, de 103€ d'indemnités de service civique, de 417€ d'aides apprentis et de 497€ d'intérêts courus.

## Produits constatés d'avance

Le montant des produits constatés d'avance s'élève à 591 795€ pour l'exercice 2025.

## Subventions

L'association bénéficie de diverses subventions. Les subventions rattachées à des exercices futurs sont inscrites en produits constatés d'avance.

## Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées dans le compte 131600 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 747 000.

## Effectif

L'effectif moyen 2025 est de 17 salariés.

# Règles et Méthodes Comptables

## Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Les engagements sont non significatifs compte tenu de l'âge des salariés.

## Contributions volontaires en nature

Les heures de bénévolat 2025 sont estimées à 14 214 heures.

La mise à disposition gratuite de locaux est valorisée à hauteur de 1 800€.

## Informations sur les 3 personnes les mieux rémunérées

Les dirigeants bénévoles de l'association n'ont reçu aucune rémunération en 2025.

## Evènements postérieurs à la clôture des comptes

Néant.

## Changement de réglementation comptable

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes de l'exercice couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation et des charges d'exploitation. Les incidences de présentation sont exposées ci-dessous :

Les charges, 1 857€ en 2024 et 0€ en 2025, et produits, 18 534€ en 2024 et 0€ en 2025, sur exercices antérieurs doivent être comptabilisés dans les comptes adéquats en fonction de leur nature. Les produits 2024 sur exercices antérieurs étaient composés de remboursements de formation pour 10 930€ et de remboursements de taxes pour 7 604€.

Les quote-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice, 15 790€ en 2024 et 18 577€ en 2025, sont inscrites en subventions d'exploitation.

Les dotations aux amortissements des immobilisations financées par des subventions d'investissement, 15 703€ en 2024 et 18 738€ en 2025, sont inscrites en dotations aux amortissements et dépréciations.

# Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	7 015					7 015
Instal., agencement, aménagement divers	115 773					115 773
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	68 841		4 416			73 257
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>191 629</b>		<b>4 416</b>			<b>196 045</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	2 279				16	2 263
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>2 279</b>				<b>16</b>	<b>2 263</b>
<b>TOTAL</b>	<b>193 909</b>		<b>4 416</b>		<b>16</b>	<b>198 308</b>

## Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 530	2 338		4 868
	Autres instal., agencement, aménagement divers	64 474	15 052		79 526
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	58 009	6 535		64 544
	Emballages récupérables et divers Immobilisations grevées de droits				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>125 013</b>	<b>23 925</b>		<b>148 938</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>125 013</b>	<b>23 925</b>		<b>148 938</b>

# Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	472	450	472	450
	Autres				
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>		<b>472</b>	<b>450</b>	<b>472</b>	<b>450</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>472</b>	<b>450</b>	<b>472</b>	<b>450</b>
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>		450	472	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

## Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 263	2 263	
	Clients douteux ou litigieux	450	450	
	Autres créances clients	23 743	23 743	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	250	250	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	520	520	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	622 908	622 908	
Charges constatées d'avance	3 083	3 083		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>653 217</b>	<b>653 217</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	11 100	11 100		
	Personnel et comptes rattachés	27 442	27 442		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 085	37 085		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	579	579		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
Autres dettes	2 496	2 496			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	591 795	591 795			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>670 497</b>	<b>670 497</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

## Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	42 047				42 047
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	238 586	17 309			255 895
Excédent ou déficit de l'exercice	17 309	(17 309)	19 665		19 665
<b>Situation nette</b>	<b>297 942</b>		<b>19 665</b>		<b>317 608</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	66 743			18 577	48 166
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>364 685</b>		<b>19 665</b>	<b>18 577</b>	<b>365 773</b>

## Charges à payer

		31/12/2025
Règlement ANC 2022-06		
<b>Total des Charges à payer</b>		<b>44 674</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>11 100</b>
<i>Fournisseurs factures non parvenues</i>	<i>11 100</i>	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>31 094</b>
<i>Provisions Congés Payés</i>	<i>9 942</i>	
<i>Personnel Autres charges à payer</i>	<i>17 500</i>	
<i>Provisions charges sociales</i>	<i>3 652</i>	
<b>Autres dettes</b>		<b>2 480</b>
<i>Charges à payer</i>	<i>2 480</i>	

## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			3 083
SMEF AZUR			
ABONNEMENT AHASLIDES			
AXN INFOR ABO LOGICIEL		2 601	
OVH		87	
RESEAUX BUREAU CONTRAT		224	
MAIF ASSURANCE			
GROUPE MONIT ASSOS		123	
LA PAGE 14		5	
TISSOT ABONNEMENT		44	
CULTURES DU COEUR			
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>3 083</b>

## Produits à recevoir

		31/12/2025
Règlement ANC 2022-06		
<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>623 925</b>
<b>Autres créances</b>		<b>623 925</b>
<i>Etat-Ch. à payer-Prod.à recev.</i>	520	
<i>Intérêts courus à recevoir</i>	497	
<i>Produits à recevoir</i>	622 908	

## Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			591 795
SUBVENTIONS		591 795	
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			591 795

--